

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

VENDREDI 12 AVRIL 2013

L'an Deux Mil Treize le Vendredi Douze Avril à 19 heures 00.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Laurent DELAERE est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Monsieur Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Robert CHRISTIAENS, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Eric MARDYLA (arrivé au dossier n°6), Monsieur Philippe TOPIN, Monsieur Christian SADOWSKI, Monsieur Jean-Marie FAUQUEUX, Monsieur Jean-Luc BRACQUART, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jean-Michel FOUCHER, Monsieur Gilles BOITEL, Monsieur Jacques BILLORE, Monsieur Guy BECQUET, Madame Odette BLEIN, Madame Anne-Marie DUMOULIN, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Jean-Paul CORDIER Monsieur Alain FRITOT, Monsieur Philippe HOYEZ (suppléant de Monsieur Alain BARTHELEMY), Madame Claire LEROY, Monsieur Raymond GUEULLE (arrivé au dossier n°3), Madame Nicole WISSOTZKY, Monsieur Guy PROUCELLE, Monsieur Christian DAMPEIROU, Madame Lucienne BERTIN, Monsieur Jean-Eric MENARD, Monsieur Jacques THOUVENOT, Monsieur Michel NAJDA, Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Bruno OGUEZ, Madame Martine DELAPLACE, Monsieur Philippe GLODT, Monsieur Maurice BILY, Monsieur Laurent LEFEVRE, Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Franck PIA, Monsieur Jean-Jacques SAULNIER, Monsieur Gilles DEGROOTE, Madame Béatrice PERNIER, Monsieur Laurent DELAERE, Monsieur Mamadou LY,

Excusés :

ABSENTS / EXCUSES :

Monsieur Roger LEBLOND
Monsieur Philippe DESIREST
Madame Corinne CORILLION
Madame Priscille DIKONGUE
Monsieur Laurent ISORE
Madame Hélène de NATTES

Pouvoirs :

Monsieur Gérard HEDIN représenté par monsieur Robert CHRISTIAENS
Monsieur Bruno MARCHETTI représenté par monsieur Dominique DEVILLERS
Monsieur Sébastien CHENU représenté par monsieur Jean-Marie JULLIEN
Madame Elisabeth LESURE représentée par madame Caroline CAYEUX
Monsieur Richard HAUDOIRE représenté par monsieur Charles LOCQUET
Monsieur Olivier TABOUREUX représenté par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Monsieur Jean-Charles PAILLART représenté par monsieur Jean-Marie FAUQUEUX
Monsieur François GAIRIN représenté par monsieur Pierre MICHELINO
Madame Francine PICARD représentée par madame Nicole WISSOTZKY
Monsieur Gérard TRUPTIL représenté par monsieur Franck PIA
Monsieur Jean-Louis CHATELET représenté par monsieur Jacques THOUVENOT
Madame Catherine THIEBLIN représentée par madame Lucienne BERTIN
Madame Marie-Anne FIZET-GORIN représentée par madame Claire LEROY
Monsieur Edmond BAILLY représenté par monsieur Jean-Michel FOUCHER
Monsieur Jacques DORIDAM représenté par madame Odette BLEIN
Monsieur Hervé SINNAEVE représenté par monsieur Philippe TOPIN
Madame Cécile PARAGE représentée par madame Béatrice PERNIER
Monsieur Philippe VIBERT représenté par monsieur Mamadou LY

Date d'affichage : le 19 avril 2013
Date de la convocation : le 5 avril 2013

Nombre de présents : 41 présents aux dossiers n°1 et 2
: 42 présents du dossier n°3 au dossier n°5
: 43présents à partir du dossier n°6

Nombre de votants : 59 votants aux dossiers n°1 et 2
: 60 votants du dossier n°3 au dossier n°5
: 61 à partir du dossier n°6

Le **conseil communautaire** s'est réuni en séance publique à la **communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 12 avril 2013 à 19H00** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion en faveur du maintien du label scène nationale pour le théâtre du Beauvaisis

Le conseil communautaire a approuvé à l'**UNANIMITE** la motion en faveur du maintien du label scène nationale pour le théâtre du Beauvaisis

1 -Bilan 2012 des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2012.

2 - Indemnisation amiable de l'entreprise LEROY EARL

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'octroyer à l'entreprise LEROY EARL une indemnisation à l'amiable d'un montant de 1.436,00 € suite aux dégradations sur ses cultures du fait du passage répété de quads voitures ainsi que du fait des jets de détrit. Cette parcelle est incluse dans le périmètre d'expropriation de la ZAC de Beauvais-Tillé.

3- Demandes de subventions régionales et départementales

Les membres du conseil communautaire autorisent à **la majorité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier du département et de la région au titre des aides aux communes, du plan de relance territorial, du dispositif d'aide à l'ingénierie des territoires ou de tous autres dispositifs.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **la majorité** madame la présidente ou le vice-président délégué à valider les plans de financement prévisionnels et autorisent à **la majorité** la présidente ou le vice président délégué à solliciter les dérogations pour le commencement anticipé opérationnel relevant du projet de territoire du Beauvaisis et de la charte pays suivant:

- La construction du nouveau théâtre du Beauvaisis : dépôt du permis de construire et validation du projet suite à la remise des études de maîtrise d'œuvre,
- La poursuite de l'aménagement de la Maladrerie Saint Lazare comportant l'aménagement de la plaine et l'équipement de la plaine par des bâtiments fonctionnels,
- La labellisation complète tourisme et handicap de l'Aquaspace,
- L'achèvement de l'OPAH du Beauvaisis 2010-2013 au titre de laquelle le suivi animation est aidé par la région.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

4- Indemnités pour frais de transport définition des fonctions essentiellement itinérantes

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de fixer l'indemnité pour les frais de transport à hauteur du montant maximum forfaitaire annuel fixé par l'arrêté du 5 janvier 2007 – soit 210,00 €, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour la fonction de chargé de relation par l'activité économique et entreprises, en liaison avec le PLIE.

5- Régime indemnitaire : indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) nouveaux montants de référence

Les membres du conseil communautaire adoptent à **l'unanimité** de maintenir à titre personnel pour les agents bénéficiant de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures, le montant annuel de référence de l'IEMP dans son taux antérieur, s'il s'avère supérieur à celui fixé par l'arrêté du 24 décembre 2012.

(Conformément au troisième alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984, il est possible de maintenir à titre personnel les montants antérieurs dans l'hypothèse où l'arrêté du 24 décembre 2012 fixe pour certains grades des montants inférieurs à ceux précédemment en vigueur).

Le fonctionnement de la prime et ses conditions d'attributions restent inchangés.

6- Régime de prise en charge des frais de déplacement occasionnés par les formations du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** le régime de prise en charge des frais de déplacement occasionnés par les formations du CNFPT comme suit :

la franchise sur les cinquante premiers kilomètres aller/retour entre la résidence administrative et le lieu de formation :

- si le co-voiturage est impossible (par exemple un seul agent inscrit à la formation, éloignement des lieux de résidence des stagiaires, etc....) ;

OU

- si aucune liaison directe en transport en commun ne permet au stagiaire de rejoindre le lieu de formation.

- les trajets en voiture supérieurs à 600 kilomètres aller/retour si la liaison directe en transport en commun est impossible ou inadaptée (horaires – lieu d'arrivée par rapport au lieu de formation, etc...).

- les frais de nuitée (hors prise en charge directe par le CFNPT) dans les conditions prévues dans la délibération du 20 novembre 2009.

7 - Dispositif de titularisation et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire sur la base des critères :

- Les missions sont pérennes et durables, et justifient le recrutement d'un fonctionnaire,
- Les fonctions exercées correspondent aux missions définies dans les statuts particuliers des cadres d'emplois territoriaux.
- Le niveau hiérarchique de la mission exercée correspond à la liste des grades qui sont ouverts à la titularisation, c'est à dire tous les grades ayant un accès par concours à l'exception des cadres d'emplois situés au niveau supérieur de la catégorie A.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce programme.

8 – Subvention au profit de l'association 'service d'action sociale des travailleurs indépendants de l'Oise' (S.A.S.T.I. 60)

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention d'un montant de 25.000,00 € au profit de l'association service d'action sociale des travailleurs indépendants de l'Oise (S.A.S.T.I. Oise) dont la mission principale est d'assister et d'aider les travailleurs indépendants en difficulté.

Les membre du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens.

9 – subvention à l'association Entraide 'médiation pénale' et 'aide aux victimes'

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 59.990,00 € au profit de l'association ENTRAIDE « aide aux victimes et médiation pénale », afin de soutenir les deux actions suivantes, dans le cadre du contrat local de sécurité :

- la prise en charge des médiations pénales gratuites, qui a pour but d'apporter, avec l'aide d'un tiers impartial, une réponse à un litige pénal, de manière souple, rapide, par la recherche de solutions amiables,
- la prise en charge des victimes d'infraction lors des permanences tenues au tribunal, au commissariat et sur certains quartiers, afin de leur apporter soutien et conseil au niveau juridique et psychologique.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente à signer la convention relative à ces deux actions ainsi que toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

10. Subvention à l'association de la ligue Française pour la santé mentale ' consultations ambulatoires'

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 55.000,00 € au profit de l'association ligue française pour la santé mentale « consultations ambulatoires pour familles en difficultés », afin de soutenir les familles rencontrant des difficultés liées à des violences intra-familiales.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente à signer la convention relative à cette action ainsi que toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

11. Approbation du plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membre du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le plan de déplacements urbains, ainsi que son annexe le « schéma directeur d'accessibilité des transports urbains ». compte tenu de l'avis favorable du commissaire-enquêteur prenant en compte les différentes remarques émises lors de la consultation auprès des partenaires institutionnels et à l'occasion de l'enquête publique.

12. Service de location de vélos au grand public : approbation de la gamme tarifaire

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la grille tarifaire du service de location de vélo comme suit :

	Location courte durée	Location moyenne durée	Location longue durée
vélo classique	1€ / jour	16€ /mois 30 € /trimestre	50 € / semestre
vélo à assistance électrique	5€ / jour		

	vélo classique	vélo à assistance électrique
Caution	150 € / vélo	400 € / vélo

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente à signer tous documents relatifs à ce service.

13. Modifications du règlement intérieur des déchetteries intercommunales du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** les modifications du règlement intérieur des déchetteries intercommunale du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui sont les suivantes :

article 1 : Le nouveau classement des installations classées pour la protection de l'environnement,

article 3 : Le fait que les déchetteries peuvent être soumises à une fermeture exceptionnelle en cas d'intempéries, de désordre ou de situations l'exigeant,

article 4 : Des précisions sur les conditions de dépôts de pneus usagés,

article 7 : indication où retirer les tickets d'accès pour les professionnels, ce qui avait été omis de mettre à jour lors de la migration de service cadre de vie – déchets au centre technique municipal en 2009.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente à signer le règlement intérieur des déchetteries intercommunale du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, qui entrera en vigueur à compter du 1er mai 2013.

14. Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 5.000,00 euros à l'association 'Les Emmaüs'

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5.000,00 € au profit de l'association Emmaüs afin de l'aider dans ses activités.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15. Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 5.000,00 euros à l'association 'les ateliers de la Bergerette'

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5.0000,00 € au profit de l'association « les ateliers de la bergerette » afin de l'aider dans ses activités.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

16. Renouvellement de l'adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à l'association ATMO PICARDIE

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le renouvellement de l'adhésion à l'association ATMO PICARDIE qui a pour principales missions:

- La surveillance de la qualité de l'air en Picardie par des mesures en continu et ponctuelles des indicateurs majeurs de la pollution atmosphérique ;
- La prévision de la qualité de l'air et les épisodes de pollution ;
- L'exploitation des données et la réalisation des études spécifiques grâce aux moyens mobiles, aux préleveurs, aux bio-indicateurs en créant des cartes de répartition de pollution ;
- Informer chaque jour avec l'indice ATMO ou l'indice de la Qualité de l'Air (IQA).

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer différents actes nécessaires à cette adhésion.

17. Convention pour la mise en place de 'répéteurs' sur les supports d'éclairage public des zones d'activités de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la convention avec la société M2O pour permettre le déploiement de répéteur sur les supports d'éclairage public des zones d'activités gérées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur le territoire de Beauvais

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention avec la société M2O.

18. Programme de travaux d'assainissement pluvial 2013

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la programmation des travaux d'investissements d'eaux pluviales pour l'année 2013, pour un montant estimatif de 757.579,61 € TTC, selon le recensement des besoins engagés avec les maires des différentes communes.

19. École d'art du Beauvaisis - vente de matériaux et fournitures dans le cadre d'une convention

Les membre du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la convention pour l'organisation de projets artistiques culturels et ateliers d'expression plastique, avec des organismes privés ou publics implantés dans le Beauvaisis ou extérieurs (institutions, écoles, centres de loisirs, associations...) afin de permettre à un large public de développer leur créativité, d'apprendre et de découvrir différentes techniques dans le domain des arts plastiques.

20. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : adhésion au Réseau CAREL

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** l'adhésion au réseau CAREL pour un montant de 50,00 € afin d'être accompagné pour la mise en place de nouveaux services, et de bénéficier d'informations régulières, d'outils d'évaluation, de modules de tests et de tarifs négociés.

21. Festival Pianoscope 2013 - signature de convention de partenariat

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la signature de la convention de partenariat culturel entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre du festival Pianoscope 2013 à la Maladrerie Saint Lazare.

22. Modification des statuts de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) office de tourisme de l'agglomération de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** de modifier les statuts de l'établissement public industriel et commercial de l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis comme suit «permettre la gestion comptable par la trésorerie de Beauvais municipale», comme prévu par l'article R.2221-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération du Beauvaisis a opté pour une gestion de la comptabilité de l'EPIC par un comptable direct de la direction générale des finances publiques.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les nouveaux statuts de l'EPIC.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

23. Intégration de la fête de l'Eau de Troissereux parmi les manifestations reconnues d'intérêt communautaire

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'intégrer la fête de l'eau de Troissereux aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire, compte tenu de la portée intercommunale de cet événement et des retombées touristiques pour le territoire.

24. Modification des modalités d'attribution des subventions aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le règlement et les modalités d'attribution de subventions, à compter de l'année 2013, aux 6 manifestations locales d'intérêt communautaire :

les fêtes Jeanne Hachette ; la fête de l'âne et des traditions, le marché de Noël de Saint-Martin-le-Nœud ; la fête du cidre de Milly-sur-Thérain; l'omelette géante d'Herchies, la fête de l'eau de Troissereux, dont les plafonds de subventions sont les suivants :

- ✓ manifestations de catégorie 1, présentant un budget inférieur à 100 000€ : aide dont le taux de participation est déterminé chaque année et plafonné à 6000€,
- ✓ manifestations de catégorie 2, présentant un budget supérieur à 100 000€ : aide dont le taux de participation est déterminé chaque année et plafonné à 20000€,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la commission tourisme et animation de la vie locale à fixer le taux de participation de la collectivité annuellement.

25. Subventions aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire pour 2013

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'instaurer un taux de participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 14% du budget prévisionnel de l'évènement, pour l'année 2013 pour les 5 manifestations suivantes :

- les fêtes Jeanne Hachette, les 28, 29 et 30 juin ;
- la fête de l'âne et des traditions, le 2 juin ;
- le marché de Noël de Saint-Martin-le-Nœud ;
- la fête du cidre de Milly-sur-Thérain, les 5 et 6 octobre ;
- la Fête de l'eau de Troissereux, le 7 juillet.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** l'attribution de subvention aux comités des fêtes des cinq manifestations reconnues d'intérêt communautaire au titre du financement partiel de ces dites manifestations comme suit :

- les fêtes Jeanne Hachette : 17.584,00 €
- la fête de l'âne et des traditions, le 2 juin : 19.880,00 €
- le marché de Noël de Saint-Martin-le-Nœud : 6.000,00 €
- la fête du cidre de Milly-sur-Thérain : 3.941,00 €
- la Fête de l'eau de Troissereux : 1.081,00 €

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice président délégué à signer les conventions d'attribution de subventions.

La séance est levée à 20 heures 15
Fait à Beauvais le 12 avril 2013

Pour Extrait conforme,
Caroline CAYEUX
Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis
Sénateur de l'Oise